

 <p>PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS</p> <p>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</p>	<p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais</p> <hr/> <p>Service De l'Environnement Unité Gestion des Risques Pôle Plans de Prévention des Risques Naturels et Submersion Marine 100 boulevard Winston Churchill 62 022 ARRAS CEDEX – CS 10007</p>	<p>PPRI du Wimereux</p> <p>Réunion de travail du 13 novembre 2017</p> <p>-</p> <p>BOURSIN RETY WIERRE-EFFROY MANINGHEN-HENNE</p>
<u>Étaient présents :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • M. LAGAISE Michel – Maire de Maninghen-Henne • Mme LEBEAU Anne Gaëlle – Chargé de Mission CCT2C • M. FAYEULLE - BDCO 	<p>Pour la DDTM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme ZIOLKOWKI Valérie • M. DELVAL Jérémy 	
<u>Absents</u>		
Commune de Retz – Commune de Boursin – Commune de Wierre-Effroy		
<p><i>Nb</i> : Le présent compte-rendu n'a pas vocation à être exhaustif. Il reprend les grandes thématiques et les principales questions posées lors de la réunion.</p>		

Compte-rendu synthétique

Objectifs de la réunion

La présente réunion de travail s'inscrit dans la démarche d'élaboration du PPRI du Wimereux et fait suite à la présentation des cartes d'aléa les 6 et 7 avril 2017.

L'objectif est :

- de présenter la première version de la carte des enjeux qui définit les Espaces Urbanisés (EU) et les Espaces Non Urbanisés (ENU) dans l'enveloppe d'aléa centennal du PPRI
- d'affiner cette carte notamment à partir des informations sur les projets déjà autorisés et sur les dents creuses
- de recenser des enjeux particuliers des communes et pouvant faire l'objet d'une réglementation spécifique
- d'identifier des enjeux particulièrement vulnérables en cas d'inondation : école, maison de retraite...
- de recueillir l'ensemble des informations sur les points stratégiques à la « gestion de crise »

Suite au croisement avec les aléas les objectifs de préventions seront les suivants :

- pour les ENU : interdiction de toutes nouvelles constructions afin de préserver les champs d'expansion de crue
- pour les EU : l'extension de l'urbanisation sera possible sous réserve du respect de prescriptions et hormis pour les secteurs où l'aléa est le plus fort.

Un diaporama est présenté. Une version papier de ce dernier ainsi qu'un ensemble de cartes (aléa, hauteur, vitesse et enjeux) est distribué aux personnes en présence.

Remarques et observations générales

- **M. LAGAISE Michel : Les cartes d'aléas et les cartes transmises ce jour sont-elles directement applicables ?**

Les cartes d'aléas ont été validées suite à la concertation et aux réunions avec les communes les 6 et 7 avril 2017, cependant ces cartes ne sont pas opposables tant que le PPR n'est pas approuvé.

Pendant la phase transitoire, la DDTM réalisera un porté à connaissance des aléas qui permettra d'utiliser ces cartes dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme et d'appliquer l'article R111-2 du code de l'urbanisme, c'est-à-dire d'accepter ou de refuser les projets en ayant connaissance du risque et en indiquant des préconisations pour s'en prémunir.

Concernant les cartes d'enjeux, elles sont pour l'instant en état de « cartes de travail », nous vous invitons d'ailleurs à faire vos remarques qui seront prises en compte pour la suite de la procédure.

- **M. LAGAISE Michel : La seule zone concernée par l'aléa sur la commune de Maninghen-Henne est reprise en Espace Non Urbanisée alors quelle concerne 11 habitations, est-ce normal ?**

Pour réaliser nos cartographies nous utilisons la version cadastrale de l'IGN. Cette version n'est pas encore mise à jour puisqu'elle ne comporte que 8 habitations. Nous prenons en compte cette remarque. Selon nos critères, cette partie comprend plus de 10 habitations, nous allons donc la définir en Espace Urbanisé.

Attentes

Dans les quinze jours, il est demandé aux communes de renvoyer à la DDTM la carte des enjeux une fois complétée des informations sur :

- les projets
- les constructions nouvelles qui n'apparaissent pas sur le plan
- les enjeux complémentaires (zones d'activités)
- les points stratégiques de la gestion de crise
- les enjeux particulièrement vulnérables